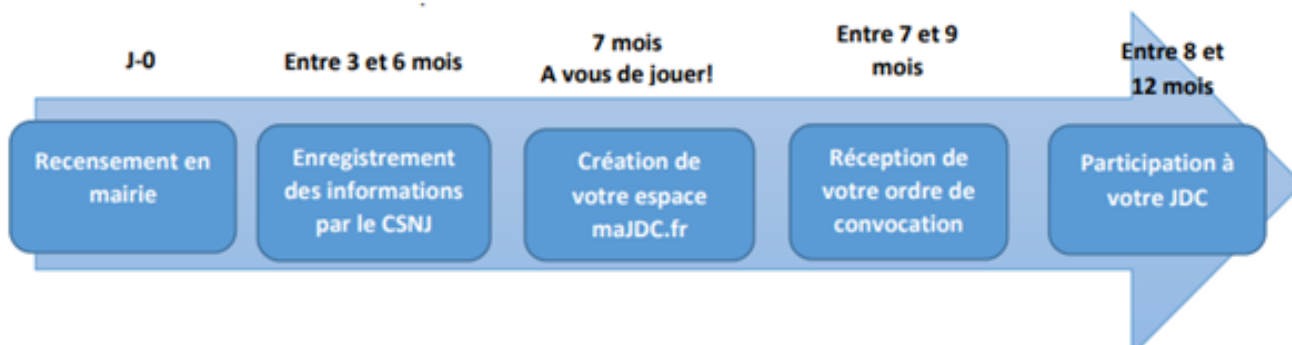




Le recensement des Jeunes

- ◆ Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- ◆ Vous venez de vous faire recenser ? Votre convocation à la journée citoyenne arrivera dans les prochains mois.
- ◆ Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement, rendez-vous sur le portail majdc.fr afin de créer votre compte. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires.
- ◆ L'attestation de recensement que la mairie vous délivre fait foi pour une présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans.



Si votre situation évolue :

- ◆ Pour tout changement d'adresse postale ou de courriel, il convient de mettre à jour son espace majdc.fr
- ◆ Il est possible d'effectuer sa JDC dans la ville dans laquelle on fait ses études, en l'indiquant sur majdc.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages etc.

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Nancy ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace **majdc.fr** (à privilégier).

Via la plateforme téléphonique : **09 70 84 51 51**

Par courrier : CSNJ Nancy, Caserne Verneau, 80 rue du Sergent Blandan 54 000 NANCY.

Par courriel : csnj-nancy.contact.fct@intra.def.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h00
Le vendredi de 9h à 11h30 et de 12h45 à 15h30

Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier :
NOM, PRENOM, DATE et LIEU DE NAISSANCE, DATE DE RECENSEMENT, Numéro Identifiant Défense (NID) si connu.

Des questions ? Rendez-vous sur :

<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>